

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 9 juin 2020 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Anne-Marie Langlois, adjointe à la direction générale

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence.

CM 126-06-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour révisé soit et est adopté.

ADOPTÉE

CM 127-06-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

CM 128-06-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 19 mai 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 129-06-20 REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE MAI 2020

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de mai 2020 totalisant la somme de 338 844,21 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 130-06-20 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois de mai 2020.

ADOPTÉE

CM 131-06-20 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DU COMITÉ D'ANALYSE DES DOSSIERS DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ATTENDU l'adoption de la résolution CM 89-04-20 AIDE D'URGENCE AUX PME – COMITÉ D'ANALYSE;

ATTENDU QU'il est nécessaire de déterminer si la présence des élus à ce comité sera rémunérée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE les présences au comité d'analyse des dossiers pour le programme Aide d'urgence aux PME soient rémunérées tel que prévu au règlement de traitement des élus en vigueur (régl 368-2018);

DE FINANCER cette dépense par le budget de fonctionnement « Administration 2020 »;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-11030-130 : Rémunération des élus.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 132-06-20 RÈGLEMENT N° 408-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 393-2019

ATTENDU QUE le « Règlement 393-2019 Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2020 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes » fixe le processus de vente des immeubles pour non-paiement des taxes pour l'année 2020 au troisième mercredi du mois de septembre, soit le 16 septembre 2020;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé depuis ce jour, et que le décret 572-2020 vient encore une fois prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juin 2020;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de pandémie, le ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté le 2 avril 2020 l'arrêté numéro 2020-014, qui édicte que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire, à la date fixée dans un avis public donné par la municipalité;

ATTENDU QUE pour maintenir le processus de vente des immeubles pour non-paiement des taxes le 16 septembre 2020, les municipalités situées sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut auraient normalement dû amorcer les procédures avant le mois de mai;

ATTENDU QUE, considérant ces facteurs, le Conseil de la MRC a choisi d'annuler le processus de vente des immeubles pour non-paiement des taxes pour l'année 2020 et de reporter le processus en septembre 2021;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt de règlement ont été faits par le conseiller Joseph Dydzak, maire de l'Estérel, lors de la séance du conseil des maires tenue le 12 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le présent Règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

1. *Abrogation* - La présente disposition abroge les dispositions 5, 6 et 7 du Règlement 393-2019.
2. *Entrée en vigueur* – Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance régulière du 9 juin 2020.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 mai 2020
Dépôt du projet de règlement : 12 mai 2020
Adoption : 9 juin 2020
Entrée en vigueur :

CM 133-06-20 MANDAT POUR UNE FIRME DE SÉCURITÉ – STATIONNEMENT DE SAINTE-MARGUERITE-STATION

ATTENDU les problèmes importants liés à l'utilisation du stationnement de Sainte-Marguerite-Station limitrophe au parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE cet achalandage important provient, en grande partie, des marcheurs se dirigeant vers les chutes Glen-Wexford et qu'il menace la sécurité des usagers du parc linéaire.

ATTENDU la situation liée à la pandémie de Covid-19, notamment le déconfinement progressif qui motive les résidents de la couronne métropolitaine à sortir en excursionnistes, le grand volume de personnes en arrêt de travail et les mesures sanitaires et de distanciation à observer;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intervenir pour la sécurité de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANDATER Jackline Williams, directrice générale de la MRC, à retenir les services d'une firme de sécurité afin de s'assurer du respect des règles de sécurité et des mesures sanitaires par les utilisateurs du stationnement de Sainte-Marguerite-Station, et ce, pour un budget maximal de 40 000 \$ pour l'été 2020.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

COMPLEXE SPORTIF

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM 134-06-20 ADOPTION DES TROIS PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter trois priorités d'intervention de la Sûreté du Québec identifiées par le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2020;

IL PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil des maires de la MRC approuve et transmette à la Sûreté du Québec les trois priorités identifiées pour l'année 2020, soit :

- 1- Application des règlements municipaux;
- 2- Sécuriser le réseau routier de la MRC;
- 3- Augmenter la présence policière pour une meilleure visibilité et un sentiment de sécurité de la population, entre autres, sur les parcs linéaires et autres lieux identifiés par les municipalités qui sont connus pour être problématiques.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM 135-06-20 DÉPÔT DE LA LISTE DES DOSSIERS ACCEPTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PME

ATTENDU le dépôt au conseil de la liste des dossiers acceptés à ce jour dans le cadre du programme Aide d'urgence aux PME;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE CONFIRMER la réception de la liste des dossiers acceptés dans le cadre du programme Aide d'urgence aux PME.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CM 136-06-20 FONDS CULTURE ET PATRIMOINE 2020 – DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CM 268-11-19, la MRC des Pays-d'en-Haut confirmait le montant de 32 000 \$ alloué à son fonds culture et patrimoine pour l'année 2020;

ATTENDU que l'appel de projets a été lancé le 18 décembre dernier et que les demandes devaient être déposées au plus tard le lundi 17 février 2020;

ATTENDU que dans le contexte de la crise sanitaire, les promoteurs ayant déposé une demande au fonds culture et patrimoine ont eu, jusqu'au 18 mai 2020, la possibilité d'apporter des changements à leur demande pour tenir compte des nouvelles règles de la santé publique;

ATTENDU QU'au total, vingt-et-un (21) organismes ou intervenants culturels ont déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Fonds culture et Patrimoine 2020;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue le 27 mai dernier, les membres du comité de sélection (Comité culturel) ont procédé à l'analyse de l'ensemble des dossiers déposés ;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de l'ensemble des dossiers déposés, les membres du comité de sélection (Comité culturel) recommandent l'octroi d'une aide financière totalisant 32 000 \$ à quatorze (14) projets culturel ou patrimonial;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de sélection (Comité culturel) à l'effet d'octroyer une aide financière totalisant 32 000 \$ à quatorze (14) projets culturels ou patrimoniaux;

QUE chacun de ces projets fasse l'objet d'une entente spécifique afin de répondre aux conditions posées par les membres du comité de sélection (Comité culturel).

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente à cet égard.

ADOPTÉE

CM 137-06-20 PROJETS CULTURELS – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 février 2006, signifiée par la résolution numéro CM 38-02-06;

ATTENDU QUE l'Entente de développement culturel triennale 2018-2020 bonifiée conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), et octroyant à la MRC une aide financière totalisant 105 000 \$ pour la réalisation de divers projets culturels, signifiée par les résolutions numéro CM 153-06-17, CM 360-11-18 et CM 279 11 19;

ATTENDU QUE parmi les actions identifiées à l'Entente de développement culturel triennale 2018-2020, trois projets culturels ont été présentés aux membres du comité culturel lors de la séance tenue le 27 mai 2020;

ATTENDU QU'aux termes de cette même rencontre, les membres du Comité culturel ont convenu de recommander au Conseil des maires la réalisation de ces trois (3) projets;

ATTENDU que ces projets nécessitent un investissement total de 28 000 \$;

ATTENDU QU'aux termes de l'Entente de développement culturel triennale 2018-2020, la MRC bénéficie d'une contribution financière du MCCQ d'une valeur de 14 000 \$ pour réaliser ces projets;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la recommandation du Comité culturel à l'effet d'engager toutes dépenses relatives à la réalisation des trois (3) projets culturels.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à la réalisation de ces projets.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CM 138-06-20 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – COMPOSITION DU COMITÉ 2020-2021

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) a été mis en place à compter du 1^{er} avril 2020 ;

ATTENDU QUE les volets « appels de projets » et « dossiers régionaux » du FRR nécessitent l'analyse et la sélection de projets par un comité formé de représentants(es) élus(es) et de partenaires de la communauté ;

IL PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut confirme que les membres élus du comité du Fonds Régions et Ruralité 2020-2021 sont les suivants :

- Secteur Ouest : François Ghali, maire de Wentworth-Nord;
- Secteur Est : Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle;
- Secteur centre : Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs.

QUE les présences au comité du Fonds Régions et Ruralité soient rémunérées tel que prévu au règlement de traitement des élus en vigueur (régl 368-2018);

DE FINANCER cette dépense par le budget de fonctionnement «Administration 2020»;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-11030-130 : Rémunération des élus.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

CM 139-06-20 DIGUE DE MONTFORT – MANDAT D'ÉTUDE AFIN DE DÉTERMINER LES CARACTÉRISTIQUES GÉOTECHNIQUES DES SOLS ET DU ROC

ATTENDU le mandat donné par la MRC à Équipe Laurence pour faire l'étude et la production des documents en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la réfection de la digue Montfort située sur les propriétés de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE pour réaliser l'analyse de la demande d'autorisation, le MELCC et le CEHQ requièrent une étude géotechnique, afin de déterminer les caractéristiques géotechniques des sols et du roc;

ATTENDU QUE l'offre de service au montant de 6 900\$, taxes en sus, soumise à Équipe Laurence par la firme DEC ENVIRO pour réaliser l'étude géotechnique;

IL PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise Équipe Laurence à faire effectuer l'étude géotechnique par DEC ENVIRO au coût de 6 900 \$ plus taxes;

QUE ce projet soit financé à 60 % par le Fonds de mise en valeur des territoires et à 40 % par la municipalité de Wentworth-Nord, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

CM 140-06-20 SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – LAC CASTOR : REMPLACEMENT D'UN PONCEAU

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales (c C-47.1) le 1^{er} janvier 2006, la MRC des Pays-d'en-Haut détient la compétence quant à la gestion des cours d'eau se trouvant sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de cette loi, la MRC des Pays-d'en-Haut peut confier aux municipalités l'application des règlements, la gestion des travaux et le recouvrement des créances concernant les cours d'eau sur leur territoire;

ATTENDU QU'une telle délégation a été opérée entre la MRC des Pays-d'en-Haut et les dix (10) municipalités situées sur son territoire au moment de la signature du Protocole d'entente le 18 septembre 2007 déléguant compétence aux municipalités en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu de ce protocole d'entente, les municipalités verront à organiser, à opérer, à gérer et à exécuter les travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau se trouvant sur leur territoire respectif, et ce, au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE dès 2012, la Ville est informée que le ponceau situé sur à la jonction des lots # 5 229 451, 5 229 758 et 6 269 592 au Lac Castor a commencé à s'affaisser;

ATTENDU QUE l'affaissement du ponceau a pour conséquence d'obstruer la libre circulation des eaux;

ATTENDU QUE le ponceau est situé sur un chemin privé et que, malgré la transmission de plusieurs avis par la Ville au propriétaire, ce dernier refuse ou néglige de remplacer le ponceau;

ATTENDU QU'il devient urgent de remplacer le ponceau puisque la situation s'aggrave chaque année à l'arrivée du printemps et que la Ville craint les fortes pluies estivales et les crues printanières de 2021 pouvant, entre autres, causer la rupture du chemin et occasionner par le fait même des dommages à des propriétés et l'enclavement de résidents;

ATTENDU QU'en conséquence, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pourrait avoir à effectuer elle-même les travaux de remplacement du ponceau, dans le cas où le propriétaire ne le ferait pas dans les délais requis et demande l'autorisation à la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à effectuer sans délai tous les travaux nécessaires sur le ponceau du Lac Castor afin de rétablir la libre circulation de l'eau;

QUE le Conseil de la MRC prend acte que Monsieur Serge Catman, contremaître au service des Travaux publics et Services techniques à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, est la personne désignée par la Ville en vertu de l'article 29 du « Règlement 259-2012 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Pays-d'en-Haut » pour administrer et appliquer ledit règlement.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 409-2020 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n° 409-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC sera adopté.

CM 141-06-20 PROJET DE RÈGLEMENT N° 409-2020 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement n° 409-2020;

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement n° 409-2020, tel que reçu pour la séance du conseil.

ADOPTÉE

CM 142-06-20 PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut désire modifier son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, aucun rassemblement de citoyens ne peut se tenir;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté numéro 2020-033, le conseil peut déterminer un autre type de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE REMPLACER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 409-2020, modifiant le schéma d'aménagement et de développement tel que prévu à l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours débutant à partir du jour de la publication d'un avis public

à cet effet dans un journal régional.

ADOPTÉE

CM 143-06-20 TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE DE SUSPENSION TEMPORAIRE (SIX MOIS)

ATTENDU QUE la MRC a débuté la rédaction d'un projet de règlement portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) sur son territoire;

ATTENDU QUE les exigences du service des mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour caractériser les regroupements de cinq (5) lots construits et plus et les cartographier sont très précises et que le travail supplémentaire demandé est très minutieux;

IL PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

DE DEMANDER au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles un renouvellement de la période de suspension temporaire de six (6) mois afin de compléter adéquatement la dernière étape de l'exercice demandé, soit la caractérisation des regroupements de cinq (5) lots construits et plus et leur cartographie, et pouvoir adopter son règlement à l'automne 2020.

ADOPTÉE

CM 144-06-20 PLAN D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2019-2020

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi pour assurer sa mise en œuvre;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un bilan de la planification annuelle et un registre annuel des projets pour chaque année du programme;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets à sa séance du 26 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le bilan de planification annuelle et le registre annuel des projets PADF de l'année 2019-2020.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, ledit registre annuel des projets PADF dans le cadre de la reddition de comptes à transmettre au Ministère des Forêts, Faune et Parcs.

ADOPTÉE

CM 145-06-20 ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DU SABLE ET DU GRAVIER

ATTENDU QUE selon l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, depuis le 31 août 2010, la MRC des Pays-d'en-Haut exerce des pouvoirs et responsabilités en ces matières;

ATTENDU QUE cette entente arrive à échéance le 30 août 2020;

ATTENDU QUE, dans l'intervalle, il est souhaitable que cette entente de délégation soit renouvelée pour une durée de sept (7) mois afin d'assurer la continuité des activités déléguées;

IL PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents;

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

QU'il autorise son représentant à signer l'Avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

QU'il demande au ministre l'autorisation de subdéléguer à la MRC des Laurentides l'exercice des pouvoirs et des responsabilités confiés par le biais de l'entente;

QU'il autorise son représentant à renouveler l'entente intermunicipale par laquelle la MRC des Laurentides a accepté de prendre en charge les responsabilités et les obligations en matière de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

BORDEAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois d'avril.

CM 146-06-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13 h 33)

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale